



Madame, Monsieur,

L'Adapei 63 gère l'établissement dans lequel l'enfant dont vous avez la charge est accompagné. Vous êtes déjà adhérent de **votre** association, ou vous souhaitez la connaître un peu mieux avant d'adhérer.

L'Adapei 63 a été créée il y a 60 ans par un petit groupe de parents bénévoles qui a financé les premiers établissements pour leurs enfants. Depuis, l'association gère 60 établissements et services avec plus de 1000 salariés. 2000 enfants et adultes y sont accompagnés.

L'adhésion à **votre** association apporte les services suivants :

- Des informations locales (la lettre de l'Adapei63 et le site internet adapei63.fr) et nationales (revue vivre ensemble).
- Une aide administrative et financière : aide pour compléter les dossiers administratifs ; avance remboursable d'un maximum de 1 000 €.
- La possibilité de faire entendre votre voix à travers les commissions, comités de parents ou Conseil de la Vie Sociale (CVS) des établissements.
- La participation aux assemblées générales annuelles, où les familles peuvent s'exprimer.
- La participation à la vie associative.
- L'accès à la bourse d'échange du matériel spécifique sur le site internet adapei63.fr.
- L'adhésion permet de financer le fonctionnement de notre Union Nationale (Unapei) qui milite auprès des décideurs nationaux pour faire évoluer la législation en faveur des Personnes Accueillies dans VOS établissements.

Comme vous le savez, les années à venir vont être difficiles. Les financeurs, Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé (ARS) et Assurance Maladie octroient des budgets souvent insuffisants au regard des besoins que nous avons, dans un contexte de recomposition de l'offre. L'association défend en permanence la qualité d'accueil dans VOS établissements et se restructure pour en tenir compte.

*La force de votre association dépend du nombre de ses adhérents  
et de leur mobilisation !*

**Pour adhérer, c'est simple, retournez au siège, 104 rue de l'Oradou, la fiche d'adhésion jointe.**

# FICHE D'ADHÉSION

A retourner avec votre règlement de 75€ à l'Adapei 63 - Vie Associative 104 rue de l'Oradou 63000 Clermont-FD. Il est possible de régler cette cotisation en plusieurs fois. \*

Vous pouvez participer au comité de parents de l'établissement fréquenté par votre enfant en vous présentant auprès de l'administrateur référent.

**Choix de la délégation territoriale :** Il peut se faire en fonction de l'établissement d'accueil de la personne accompagnée ou bien en fonction de votre lieu de résidence dans le Puy-de-Dôme.

Ambert     Clermont-Ferrand     Issoire     Saint-Eloy     Thiers     Riom

## LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Etablissement(s) fréquenté(s) : .....

## ADHÉRENT

Qualité (Père, mère, tuteur, famille d'accueil, fratrie, ami/sympathisant ou la personne accompagnée si-dessus) :  
.....

Nom-Prénom : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Téléphone Personnel : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... Professionnel : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Mobile : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... Email : .....

Nombre d'enfants : ..... Dont handicapés : .....

Compétences (professionnelles, sportives...) sur lesquelles vous pourriez intervenir pour l'Adapei 63 : .....

\*Joindre le nombre de chèques souhaités en notant au verso la date de présentation choisie.